

PREFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine**

Service de l'Environnement Industriel ,
Site de Limoges
Département énergie, sol, sous-sol
Division mines et après-mines uranium

Limoges, le 18 juillet 2018

Monsieur le Préfet de la Corrèze
Préfecture de la Corrèze
1 rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

Objet : Visite d'inspection du 18 juin 2018 – Site de Puy Marinié à saint Julien aux Bois

Situation administrative du site de réception des stériles	Travaux de reconnaissance par petit chantier (1 puits, 1 galerie) – production 1 tonne d'U. Exploitant : CMF Propriétaire du site : privé
Référentiels utilisés :	- bilan de fonctionnement de la Corrèze (2009) - rapport de visite d'inspection du 15/11/2012

L'ancien site minier « Puits Marinié » est localisé sur une parcelle appartenant à des tiers dans une forêt à environ 700 mètres à l'Ouest du village de Léonac.

Le site est difficilement accessible et repérable compte tenu de la présence de végétation ayant recolonisé le site depuis plus de 50 ans. Pour cause d'absence de réseau permettant la localisation au GPS, l'emplacement supposé de la galerie et le tassement observé en 2012 n'ont pas été retrouvés.

Compte-tenu de l'absence de documents concernant l'ouverture des travaux sur le site et leur fermeture, le site est considéré comme toujours sous police des mines. L'exploitant a été invité à effectuer les démarches nécessaires pour sortir ce site sans aucun enjeu de la police des mines.